



### AVANTAGES

- Excellente résistance à l'oxydation, très bonnes propriétés anti-usure et extrême pression.
- Bonne résistance aux U.V.
- Insoluble à l'eau froide, chaude, de mer.
- Ne contient pas de silicone.
- Adhérence parfaite au métal.



GAI G 460



MAN 2232/79

### DEFINITION

Graisse extrême pression adhésive pour ambiance humide ou agressive, roulements en usages marins.

### MODE D'EMPLOI

Nettoyer les parties à graisser et appliquer la graisse uniformément.

### CARACTERISTIQUES

|                                                  |                         |
|--------------------------------------------------|-------------------------|
| Couleur :                                        | verte                   |
| Epaississant :                                   | calcium anhydre         |
| Texture :                                        | filante, adhérente      |
| Densité :                                        | 0,910                   |
| Point de goutte (ISO 2176) :                     | > 140°C                 |
| Facteur DN :                                     | 500 000                 |
| Pénétration 60 coups à 25°C :<br>(NFT 60-132)    | 265/295 = Grade 2       |
| Perte aux 10 000 coups à 25°C :<br>(NFT 60-132)  | 5                       |
| Perte aux 100 000 coups à 25°C :<br>(NFT 60-132) | 20                      |
| Propriétés extrême pression soudure 4 billes :   | 280 kg                  |
| Ressuage 7j à 40°C :                             | 1,4 %                   |
| Anticorrosion (EMCOR) :<br>(NFT 60-135)          | cotation 0              |
| Lame de cuivre 24h à 100°C :<br>(ASTM D4048)     | cotation 1b             |
| Température d'utilisation :                      | -30 à +130°C            |
| Viscosité de l'huile à 40°C :                    | 1300 mm <sup>2</sup> /s |

### DOMAINE D'APPLICATIONS

La Graisse WSA de par ses qualités exceptionnelles de longue durée, son pouvoir extrême pression important, sa stabilité étonnante au travail est recommandée pour tous roulements travaillant dans des conditions difficiles (projection d'eau, fortes charges, etc.).

La lubrification ou la protection en atmosphère marine de câbles, engrenages nus, chaînes...

Graissages des axes, articulations, vannes, glissières...

Adaptée aux industries hydrauliques, industrie papetière, armées, marine, zones portuaires, écluses, ...

### EMBALLAGE

|                 |                                    |             |
|-----------------|------------------------------------|-------------|
| Aérosol 650 ml  | Réf. 4605 A4                       | x 12        |
| Tube 200 g      | Réf. 3605 T4                       | x 12        |
| Cartouche 400 g | Réf. 3605 C4                       | x 12        |
| Boite 1 kg      | Réf. 3605 B7                       | x 6         |
| Seau 5 kg       | Réf. 3605 S1                       | x 2         |
| Tonnelet 25 kg  | Réf. 3605 O2                       | x 1         |
| Tonnelet 50 kg  | Réf. 3605 O4                       | x 1         |
| Fût 180 kg      | Réf. 3605 U1                       | x 1         |
| Aérosol 650 ml  | Réf. 4605 RA4 version spéciale RVI | inflammable |

FT605 / Indice 09 – 13/07/2018

ORAPI® ne peut pas avoir connaissance de toutes les applications dans lesquelles sont utilisés ses produits et des conditions de leur emploi. ORAPI® n'assume aucune responsabilité quant à la convenance de ses produits pour une utilisation donnée ou dans un but particulier, aux méthodes d'application sur lesquelles il n'a aucun contrôle. Les informations contenues dans la présente fiche technique ne doivent en aucun cas se substituer aux essais préliminaires qu'il est indispensable d'effectuer pour vérifier l'adéquation du produit à chaque application envisagée. L'utilisateur du produit décrit dans la présente fiche technique reste seul responsable de toutes les mesures qui s'imposent pour protéger les personnes et les biens contre tous risques pouvant résulter de la mise en œuvre et/ou de l'utilisation de ce produit. En conséquence, ORAPI® dénie toutes garanties implicites ou explicites, y compris les garanties liées à l'aptitude à la vente ou d'adéquation à un besoin particulier, résultant de la vente ou de l'utilisation de ses produits. ORAPI® dénie notamment toutes poursuites pour des dommages incidents ou conséquents quels qu'ils soient, y compris les pertes financières d'exploitation.